

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Umweltschutz
Schlagworte	UNO
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Da Pozzo, François
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Gilg, Peter
Holenstein, Katrin
Mosimann, Andrea
Ory, Gisèle
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Da Pozzo, François; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Gilg, Peter; Holenstein, Katrin; Mosimann, Andrea; Ory, Gisèle; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Umweltschutz, UNO, 1972 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Gewässerschutz	1
Lärmschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	2
Klimapolitik	7
Abfälle	12

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
ARE	Bundesamt für Raumentwicklung
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
UNEP	United Nations Environment Programme
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EG	Europäische Gemeinschaft
UNEA	United Nations Environment Assembly
GEF	Global Environment Facility
TVA	Technische Verordnung über Abfälle
SNE	Strategie Nachhaltige Entwicklung
IDANE	Interdepartementalen Ausschuss für Nachhaltige Entwicklung
VVS	Verordnung über den Verkehr mit Sonderabfällen
LRV	Luftreinhalte-Verordnung
BUS	Bundesamt für Umweltschutz

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ARE	Office fédéral du développement territorial
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
GIEC	groupes d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CE	Communauté européenne
UNEA	United Nations Environment Assembly
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
OTD	Ordonnance sur le traitement des déchets
SDD	Stratégie pour le développement durable
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
ODS	Ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OFPE	Office fédéral de la protection de l'environnement

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

BERICHT
DATUM: 31.12.1973
PETER GILG

Die Schweiz unterzeichnete ein **Übereinkommen über den internationalen Handel mit gefährdeten Arten freilebender Tiere und Pflanzen**, das von der Umweltschutzkonferenz der UNO im Jahre 1972 angeregt worden war und das die Einführung einer entsprechenden Bewilligungspflicht vorsieht.¹

Gewässerschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil fédéral a signé la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**. Ce texte, élaboré dans le cadre de la Commission de l'ONU pour l'Europe, doit permettre d'éviter des dommages graves causés aux eaux de surface ou souterraines et d'assurer une utilisation écologique de ces dernières.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.06.1994
SERGE TERRIBILINI

Répondant favorablement au message du Conseil fédéral, le parlement a ratifié la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**. Ce texte, élaboré dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, contient essentiellement des dispositions-cadre invitant les parties contractantes à collaborer en vue d'éviter la pollution des eaux souterraines et superficielles transfrontières.³

Lärmschutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 21.11.1979
GISÈLE ORY

Comme la lutte contre le bruit suscitait un intérêt croissant, l'ONU entreprit une campagne contre cette nuisance. En Suisse l'attention fut monopolisée par **l'initiative contre le bruit des routes**. La commission du Conseil national qui la traita, décida à l'unanimité d'en recommander le rejet, ne la trouvant pas assez nuancée; trop de véhicules devraient être retirés de la circulation. En revanche la commission adopta une motion par laquelle elle invita le gouvernement à renforcer périodiquement les prescriptions sur le bruit des véhicules déjà en circulation, à modifier la manière de mesurer le bruit des motocycles, à organiser et encourager la formation des fonctionnaires pour la lutte contre le bruit, à stimuler la recherche et à changer éventuellement la taxation favorable aux véhicules bruyants. Adoptant ce point de vue, les Chambres fédérales repoussèrent l'initiative et le Conseil national accepta, tout comme le Conseil fédéral, la motion. Les initiateurs, la Ligue suisse contre le bruit et la Société suisse pour la protection du milieu vital, estimèrent que cette solution était admissible. Pour éviter un déplacement aux urnes et épargner l'argent d'une campagne vaine, **ils retirèrent leur projet**. A la fin de l'année, le Conseil fédéral ordonna une réduction graduelle jusqu'en 1986 du bruit des véhicules neufs, allant de 30 à 80 pour cent selon les catégories, comme il l'avait annoncé dans son message accompagnant l'initiative. Ces prescriptions sont les plus sévères qui existent actuellement dans le monde.⁴

Allgemeiner Umweltschutz

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.12.1972
PETER GILG

Zahlreiche **nationale und internationale Veranstaltungen trugen 1972 dazu bei, das Bewusstsein für die ernstliche Gefährdung der Umwelt des Menschen zu schärfen.** Eine Umweltkonferenz der UNO, die in Stockholm stattfand und an der sich die Schweiz beteiligen konnte, verabschiedete eine Reihe von Grundsätzen, die allerdings noch recht unbestimmt blieben; zugleich aber sah sie organisatorische Massnahmen und zwischenstaatliche Aktionen vor. Der Europarat behandelte einen umfassenden Bericht über Umweltprobleme, und der Ministerrat der OECD gab Empfehlungen aus, die das Prinzip enthielten, dass der Verursacher von Umweltschäden die Kosten für deren Behebung zu tragen habe. In der Schweiz wurden Symposien und Seminarien durchgeführt, die sich insbesondere mit dem Verhältnis zwischen Wirtschaftswachstum und Umwelterhaltung befassten, und verschiedene Organisationen stellten ihre Jahrestagungen in den Rahmen der Umweltproblematik. Dabei kamen sowohl Verfechter einschneidender Schutz- und Steuerungsmaßnahmen wie auch Vertreter von Wirtschafts- und Konsumenteninteressen zum Wort. Die Schweizerische Gesellschaft für Umweltschutz formulierte zwölf Thesen, die eine Festsetzung von Belastungsgrenzwerten, Beschränkungen der belastenden Aktivitäten sowie die Einführung des Verursacherprinzips verlangten. Eine Koordination der zahlreichen Bestrebungen und die Publikation regelmässiger Informationen wurden eingeleitet, eine Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung ins Leben gerufen. Gelegentlich wurde auch die Freigabe der Schwangerschaftsunterbrechung als Mittel zur Erhaltung des ökologischen Gleichgewichts befürwortet. Andererseits fehlte es nicht an Stimmen, die vor der Ausbeutung von Umweltbesorgnissen durch extreme Ideologien oder durch wirtschaftliche Interessen warnten.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.09.1973
PETER GILG

Die Schweiz beteiligte sich im März an der ersten Ministerkonferenz des Europarates über Umweltschutz, an der man sich allerdings zur Hauptsache auf die Erhaltung der sog. natürlichen Umwelt beschränkte. Im Herbst beantragte der Bundesrat dem Parlament eine **Unterstützung des Umweltschutzfonds der UNO**, der als Folge der Konferenz von Stockholm im Jahre 1972 geschaffen worden war. Ein erster von der UNO eingeführter Umweltschutztag am 5. Juni fand freilich in der Schweiz noch wenig Beachtung.⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.03.1979
GISÈLE ORY

Le **Fonds du Programme des Nations Unies pour l'Environnement** avait été créé dans le but d'encourager et de coordonner les activités de protection dans ce domaine. La Suisse, qui y participe, y versait CHF un million par an depuis 1975. Le Conseil fédéral envisagea d'**augmenter cette contribution** à CHF 1.05 million dès 1980. Mais lorsque une commission du Conseil des Etats examina la question, elle trouva que ce crédit reposait sur des bases juridiques faibles et remit sa décision dans l'intention de réexaminer le problème.⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.10.1980
FRANÇOIS DA POZZO

C'est à l'unanimité, si ce n'est sans contestations, que les Chambres fédérales ont **approuvé la continuation de la participation suisse au Fonds du programme des Nations Unies pour l'environnement**, qui avait été différée l'année passée dans l'attente de quelques éclaircissements supplémentaires. Les représentants du peuple ont refusé la proposition de boycotter la cotisation annuelle en faveur des activités de l'ONU relatives à l'environnement jusqu'à ce que cette organisation promulgue des prescriptions plus efficaces; ils ont estimé qu'un pays non membre de l'ONU ne pouvait légitimement faire de telles interventions.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Comme lors des années précédentes, l'activité internationale fut riche et la Suisse y prit part activement. F. Cotti a, en premier lieu, participé à la **conférence informelle de Nairobi** (Kenya), réunissant des ministres de l'environnement du Nord et du Sud sous la direction du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Cette rencontre visait à préparer la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil en 1992. Celle-ci devrait rendre possible, pour la communauté internationale, un renforcement de l'action écologique. Ses thèmes importants seront les changements climatiques, la protection de la couche d'ozone, l'application de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières des déchets spéciaux ainsi que les mécanismes de financement des mesures de protection de l'environnement, avant tout en ce qui concerne les pays en voie de développement.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Réunissant plus de trente mille personnes, 185 pays, 57 chefs d'Etat et 31 chefs de gouvernement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est déroulée au mois de juin à **Rio de Janeiro**. Elle avait pour but de produire une déclaration fixant les grands principes d'une gestion commune et durable de la terre et un plan d'action, l'Agenda 21, établissant, en quelque 800 pages, les moyens d'y parvenir. Ceci devait être accompagné d'une convention sur le climat et d'une convention sur la diversité biologique.

Les travaux préparatoires pour l'élaboration d'une convention sur le climat touchant à une réduction des émissions de CO₂ pour les pays industrialisés se sont achevés autour d'un projet minimal ne comportant ni limitations, ni calendrier. Ce faible résultat fut notamment dû à une opposition des Etats-Unis à toute mesure limitative et contraignante. Les autres pays industrialisés (principalement CE et AELE) se sont prononcés pour une stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000, afin d'aller ensuite dans le sens d'une réduction. Des divergences sont également apparues en ce qui concernait le mode et le montant du financement des projets d'aide au Tiers-monde en matière d'environnement, les pays riches ayant eu quelque réticence à délier leur bourse: les 125 milliards de dollars par an nécessaires ont été considérés comme une somme impossible à débloquer en période de conjoncture difficile. L'élaboration d'un texte sur le respect de la diversité biologique fut également problématique et donna lieu à d'âpres négociations; l'impasse fut complète puisque les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne la signeraient pas, prétextant leur opposition au système de financement prévu. Au vu de ces divergences, c'est donc sur un constat d'échec partiel que débuta (et s'acheva) la Conférence de Rio.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Pour la Suisse, l'élément essentiel de la Conférence de Rio était la mise au point d'une **convention sur le climat**. Le chef du DFI a considéré que les changements climatiques représentaient un risque majeur et que la réussite de la conférence serait jugée sur l'aboutissement de ce dossier. Malgré les échecs des travaux préparatoires, la délégation suisse a déclaré qu'elle restait optimiste et que, de toute manière, le sommet de la terre représentait un changement important dans la politique environnementale globale, et que sa seule tenue montrait une évolution des mentalités; développement économique et protection de l'environnement sont désormais indissociables. Elle s'est prononcée pour un important déblocage de moyens financiers et technologiques en faveur du Tiers-Monde, et a entendu souligner le caractère supranational que doit revêtir la politique de l'environnement.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Lors de la Conférence, la Suisse, si elle a signé la convention sur le climat, a voulu, de concert avec l'Autriche, rejointe par le Liechtenstein et, dans un premier temps, la Hollande, faire une déclaration solennelle afin de préciser ses engagements et de renforcer la portée de ce traité en proposant notamment une **stabilisation des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000**. Ces trois nations ont cherché d'autres partenaires pour s'associer à leur initiative. Malgré les pressions des Etats-Unis, la CE s'est dite séduite par ce projet. D'autre part, la Suisse a signé la convention sur la diversité biologique, mais en émettant néanmoins certaines réserves afin de se protéger en matière de propriété intellectuelle. En outre, c'est sous son impulsion que l'Agenda 21 a précisé certaines règles dans le domaine des transferts technologiques et que celui-ci s'est enrichi d'un chapitre sur la protection des montagnes.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1992
SERGE TERRIBILINI

De nombreuses actions ont été entreprises afin de faire de la ville de Genève **la capitale mondiale de l'environnement**, et le pôle principal de l'ONU en la matière. En premier lieu, certains députés genevois ont demandé à ce que les «casques verts» (équivalent des casques bleus en matière de protection de l'environnement, idée lancée en son temps par M. Gorbatchev) soient stationnés à Genève. Par ailleurs, les organisations écologistes suisses, soutenus par les milieux d'affaires et politiques, ont demandé que soit mise sur pied une «Croix-verte» constituée sur le même modèle que la Croix-rouge et située à Genève. D'autres voix ont demandé la création à Genève d'une «Maison de l'environnement» regroupant divers organismes (notamment de l'ONU) et ont, à cet effet, interpellé les autorités genevoises. En outre, la Suisse a milité pour que les organes devant assurer le suivi de la conférence de Rio (Commission sur le développement durable) se trouvent à Genève. L'administration fédérale n'a pas lésiné sur les moyens pour tenter d'arriver à ses fins, envoyant notamment divers émissaires de par le monde. Le secrétaire général de l'ONU a cependant choisi **New York**. En guise de lot de consolation, Genève a obtenu le secrétariat intérimaire de la Convention sur

la diversité biologique. Par ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a inauguré son siège mondial à Gland (VD).¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.12.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Nationalrat hat ein **Zusatzprotokoll betreffend die Bekämpfung flüchtiger organischer Verbindungen** (VOC), welches ein Teil des 1983 ratifizierten Übereinkommens der UNO-Wirtschaftskommission für Europa über weiträumige grenzüberschreitende Luftverunreinigungen darstellt, angenommen. VOC-Emissionen, welche eine wichtige Vorläufersubstanz bei der Bildung von troposphärischem Ozon (Sommersmog) darstellen, sollen gemäss dem Protokoll von den Vertragsparteien bis zum Jahr 1999 gegenüber einem Basisjahr zwischen 1984 und 1989 um 30 Prozent gesenkt werden. Die Schweiz hat als Basisjahr 1984 gewählt. Angesichts der Revision des Umweltschutzgesetzes, welche eine VOC-Lenkungsabgabe vorsieht, wird die Schweiz wahrscheinlich in der Lage sein, die Verpflichtungen einzuhalten. Allerdings bleiben die Vorgaben deutlich hinter denjenigen des schweizerischen Luftreinhaltekonzepts und der Luftreinhalteverordnung (LRV) zurück.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der **Globale Umweltfonds** (Global Environment Facility, GEF), welcher 1990 geschaffen und im Rahmen der Weltbank dem UNO-Umwelt- und Entwicklungsprogramm zugeordnet wurde, war im Rahmen der Konferenz für Umwelt und Entwicklung in Rio zum wichtigsten Finanzierungsinstrument für globale Umweltprojekte wie beispielsweise Massnahmen zur Reduktion von CO₂-Emissionen bestimmt worden. Die Schweizer Delegation stellte im Berichtsjahr eine zweite Tranche von CHF 80 Mio für Umweltprojekte in der Dritten Welt in Aussicht. Die schweizerische Projektfinanzierung war jedoch recht umstritten, da an der Mitgliederkonferenz in Cartagena (Kolumbien) ein interner Evaluationsbericht diskutiert wurde, der gravierende Mängel in der Zieldefinition der Umweltprojekte offengelegt sowie undurchsichtige Kompetenzverhältnisse festgestellt hatte.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Lors de leur 7ème **rencontre tripartite**, les ministres de l'environnement de la France, de l'Italie et de la Suisse ont également affirmé leur volonté de réduire les émissions de CO₂ en coordonnant leurs mesures de lutte. Les représentants italien et français ont par ailleurs assuré la Suisse de leur soutien pour son adhésion à l'Agence européenne de l'environnement ainsi qu'à la Commission des Nations Unies pour le développement durable, où elle n'a qu'un siège d'observateur.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.06.1997
LIONEL EPERON

Largement débattu au niveau national, le concept de développement durable a en outre retenu l'attention de la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'**Assemblée générale de l'ONU** sur le suivi de la Conférence de Rio de 1992. Réunis à New-York dans le courant du mois de juin, les chefs d'Etat et de gouvernement de 164 pays ne purent à cette occasion que constater le peu de résultats tangibles issus des déclarations d'intention proclamées lors du Sommet de la terre. Les différents bilans tirés en matière d'aide au développement ainsi que de luttes contre le réchauffement climatique et la déforestation ont en effet révélé la quasi-disparition de l'esprit qui avait animé la Conférence de Rio. Ainsi, l'objectif qui enjoint les nations industrialisées à porter à 0,7% la part de leur PNB consacrée au soutien des pays en développement n'a de loin pas été atteint, puisque l'aide internationale en termes de pourcentage du PNB total a globalement baissé de 0,34% en 1992 à 0,27% en 1995. Le différend qui a opposé l'Union européenne aux Etats-Unis concernant la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre a pour sa part empêché l'établissement d'un consensus sur ce dossier: Alors que l'UE a réaffirmé sa volonté de réduire de 15% ses rejets de CO₂ dans l'atmosphère d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990, les Américains ont en revanche refusé de prendre des engagements chiffrés en la matière, ce qui leur a d'ailleurs valu de nombreuses critiques eu égard à leur position clef dans la production de dioxyde de carbone à l'échelon planétaire. Dans ce contexte de dissensions, la session extraordinaire de New-York s'est achevée par l'adoption d'un simple «document de base» rappelant uniquement l'attachement des participants aux principes formulés cinq ans auparavant. Côté helvétique, l'allocution prononcée à cette occasion par Ruth Dreifuss s'est voulue globalement positive. Bien qu'ayant reconnu que la Conférence de Rio peine à se traduire dans les faits - notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté -, la cheffe du DFI a néanmoins salué la prise de conscience que ce sommet a suscitée au sein de la communauté internationale au sujet du lien existant entre le

développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.09.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Dix ans après le sommet de la terre de Rio, les Nations Unies ont organisé le **Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg**. Les trois conventions cadre issues de Rio, à savoir les changements climatiques, la désertification et la protection de la biodiversité, n'ont pas été réunies à l'occasion de ce sommet. Après d'âpres négociations, les représentants des 190 pays ont réussi à adopter un Plan d'action. Ce dernier recouvre six domaines. 1. Energie : le compromis ne prévoit aucun objectif chiffré ni échéance pour accroître, d'ici à 2015, le recours aux énergies renouvelables. Les pays pauvres pourront continuer à utiliser des sources d'énergie disponibles sur leur territoire. 2. Changements climatiques : le plan insiste pour que les Etats ratifient le Protocole de Kyoto, mais sans toutefois condamner le rejet de Washington. 3. Eau et assainissement : le nombre de deux milliards de personnes, qui n'ont pas accès aux réseaux d'eau potable et aux installations sanitaires, devra être réduit de 50% d'ici à 2015. 4. Biodiversité : les participants ont convenu de "réduire fortement" le nombre d'espèces (forêts, plantes et animaux) menacées d'ici à 2015, sans toutefois établir une liste de celles qui sont directement concernées. 5. Commerce : le plan réaffirme la volonté de mettre progressivement un terme aux aides à l'agriculture et aux entraves au commerce, mais ne supprime pas ces aides importantes pour les USA et l'UE. 6. Bonne gouvernance : Le document souligne la nécessité de combattre et de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, sans en faire une condition incontournable de l'aide publique au développement. Le **Plan d'action** a déçu les associations environnementales, car bien qu'il chiffre des objectifs dans certains domaines, aucune mesure ou contrainte n'y est associée. La délégation suisse a, en dépit de résultats moyens, tiré un bilan positif du sommet.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociations dans le cadre de l'élaboration d'un **accord international sur l'utilisation du mercure** censé compléter l'actuelle réglementation internationale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Afin de lutter pour la protection de l'homme et de l'environnement contre les effets nocifs de ce métal lourd hautement toxique, il s'est engagé en faveur de mesures telles que l'interdiction du commerce international du mercure et des produits en contenant ou fabriqués au moyen de technologies y recourant, la garantie d'un stockage final sûr des déchets contenant du mercure et l'assainissement des sites contaminés. Au niveau mondial, les émissions de mercure sont estimées à 2000 tonnes par an et sont principalement dues à la combustion de charbon pour la production d'énergie et à l'extraction artisanale de l'or. En Suisse, elles sont relativement faibles (un peu plus d'une tonne, en 2008) et résultent essentiellement de l'incinération des piles usagées et des amalgames dentaires, ainsi que des crémations.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.06.2012
MARLÈNE GERBER

20 Jahre nach dem UNO-Weltgipfel für nachhaltige Entwicklung und Umwelt in Rio de Janeiro wurde im Berichtsjahr die dritte Nachfolgekonferenz erneut in der brasilianischen Metropole ausgetragen. Die Schweiz setzte sich unter anderem zum Ziel, sich am **Weltgipfel „Rio+20“** für die Erarbeitung von nationalen Aktionsplänen für eine grüne Wirtschaft einzusetzen. Zum Ende der Konferenz verabschiedeten die Staaten mit der Erklärung von Rio ein gemeinsames, rund 50-seitiges Dokument nichtbindenden Charakters. Während die Politiker das Ergebnis nüchtern als realpolitischen Kompromiss bezeichneten, äusserten sich Nichtregierungsorganisationen mit Umschreibungen wie „visionslos“ oder „blutleer“ um einiges enttäuschter. Als bedeutende Neuerung sind die globalen Nachhaltigkeitsziele zu erwähnen, welche mit der Erklärung definiert werden. Betreffend „grüne Wirtschaft“ konnte sich die Staatengemeinschaft darauf einigen, diese als wichtiges Werkzeug im Kampf gegen die Armut und zur Förderung des nachhaltigen Wachstums zu erwähnen. Konkrete Ziele oder Massnahmen wurden jedoch nicht formuliert. Auch hinsichtlich der Energiepolitik fehlten spezifische Vorgaben. Abgelehnt wurde das Anliegen primär von Seiten der Entwicklungsländer, welche den Industrienationen vorwarfen, mit dem Konzept der grünen Wirtschaft den Protektionismus verstärken zu wollen. Keine Einigung erzielten die Nationen im Bereich Meeresschutz. Das Dokument wird von der eidgenössischen Regierung unterstützt, wobei sie sich jedoch nicht vollständig zufrieden zeigte, da einige Bereiche zu wenig konkret formuliert seien.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.10.2013
MARLÈNE GERBER

Auf eine Initiative der Schweiz und Norwegen hatte die UNO 2009 im Rahmen des Umweltprogramms der Vereinten Nationen (UNEP) die Schaffung eines **internationalen Übereinkommens zur Verringerung der Freisetzung von Quecksilber** beschlossen. Mit dem im Januar 2013 erteilten Mandat sollte sich eine Schweizer Delegation unter Leitung der internationalen Abteilung des Bundesamtes für Umwelt (BAFU) bei den im Berichtsjahr stattfindenden Verhandlungen zur Konvention insbesondere für ein Verbot neuer Minen sowie die Schliessung bestehender Minen zum Abbau des hochgiftigen und persistenten Schwermetalls einsetzen. Darüber hinaus will die Schweiz auf ein generelles Verbot der Verwendung von Quecksilber in Produkten und der industriellen Produktion hin arbeiten, das nur Ausnahmen zulässt, sofern keine Alternativen verfügbar sind. Weiter stand die eidgenössische Delegation dafür ein, Entwicklungs- und Schwellenländer bei der Umsetzung der Konvention finanziell zu unterstützen. Im Oktober des Berichtsjahres wurde die Konvention im japanischen Minamata unterzeichnet. Dies zur Erinnerung an die zahlreichen Opfer, welche eine jahrzehntelang andauernde Quecksilberkontamination, bedingt durch den von einer Kunststofffabrik verursachten Ausstoss von grossen Mengen an organischen Quecksilberverbindungen in eine nahe Meeresbucht, gefordert hatte. Bei der Unterzeichnung der Minamata-Konvention durch die Regierung liess Bundesrätin Leuthard (cvp) verlauten, man gedenke insbesondere Massnahmen im Bereich des Goldkleinbergbaus und somit der Hauptquelle des Quecksilberausstosses, mit CHF 7,5 Mio. zu unterstützen. Die Konvention enthält ein Verbot der Herstellung sowie des Imports und Exports bestimmter Produkte, unter anderem quecksilberhaltige Batterien, Fiebermesser und Glühbirnen. Neben der Schweiz verpflichteten sich auch Norwegen und Japan zur finanziellen Unterstützung von Massnahmen in Entwicklungsländern. Ende 2013 stand die Ratifikation des Übereinkommens durch das Parlament noch aus.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.09.2015
MARLÈNE GERBER

Im September 2015 verabschiedeten die Mitgliedstaaten der UNO am Nachhaltigkeitsgipfel in New York die nachhaltigen Entwicklungsziele (Sustainable Development Goals, SDG). Die 17 Ziele, unterteilt in insgesamt 169 Unterziele, definieren die Schwerpunkte für die nachhaltige Entwicklung bis 2030 und gelten universell. Die so genannte **Agenda 2030** löst die für die Entwicklungsländer geltenden Millenniums-Entwicklungsziele ab, die seit 2000 die Grundpfeiler der Entwicklungszusammenarbeit gebildet hatten. Im Unterschied zu den vorgängigen Zielen wurden die SDG nicht von einer Expertengruppe, sondern in einem umfassenden partizipativen Prozess ausgearbeitet. Die Schweiz zeigte sich sehr zufrieden mit dem Ergebnis der dreijährigen, am Weltgipfel «Rio20+» angestossenen Arbeit. Für die Schweiz relevante Ziele wie etwa diejenigen betreffend Wasser, Rechtsstaatlichkeit oder Nachhaltigkeit in Produktion und Konsum konnten im Sinne der Eidgenossenschaft verankert werden. Ferner hatte sich die Schweiz stark und erfolgreich dafür eingesetzt, dass die Umsetzung der Ziele mit einem griffigen Mechanismus überprüft wird.

In der Schweiz gab es keinen nennenswerten Widerstand gegen die SDG, was gemäss NZZ zum einen mit der Zielausrichtung, zum anderen aber auch mit der fehlenden Verbindlichkeit der Ziele zu tun hat. Der Bund plant, die SDG in der Botschaft über die internationale Zusammenarbeit 2017-2020 sowie in der Strategie für eine nachhaltige Entwicklung 2016-2019 zu berücksichtigen. 2018 wird die Schweiz einen Überprüfungsbericht zuhanden der UNO erstellen, um über den Stand der Umsetzung zu berichten. Mit der Koordination der Arbeiten betraut sind die DEZA und das ARE.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.11.2017
DIANE PORCELLANA

La Suisse participera à la **troisième Assemblée de l'ONU pour l'environnement** (UNEA), placée sous le thème de la lutte globale contre la pollution atmosphérique, aquatique et liée aux déchets. Les Etats membres des Nations Unies dresseront un bilan de l'état de l'environnement, établiront des stratégies pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources, et décideront des mesures de politique environnementale. La délégation suisse s'engagera à ce que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNEA soient renforcés dans leur fonction de piliers de la gouvernance environnementale internationale. Elle prônera également la nécessité de créer des bases scientifiques afin de lutter contre la pollution marine par les plastiques et les microplastiques. La contribution suisse au PNUE pour la période 2018-2019 s'élèvera à près de 4.4 millions de francs par an.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.06.2018
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a approuvé le **rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable**. La version de l'Administration fédérale a été modifiée, sous l'égide du conseiller national Ignazio Cassis qui jugeait le texte trop «critique» et trop «à gauche». Plusieurs paragraphes sont passés à la trappe, le bilan de la Suisse a été amélioré et les ambitions ont été revues à la baisse. Les réactions des organisations ne se sont pas faites attendre. Elles ont même indiqué vouloir établir leur propre rapport sur le développement durable. Le PLR a soutenu son représentant. Ainsi, d'après le rapport révisé, la Suisse aurait déjà bien intégré les objectifs de développement durable. Elle excelle surtout dans les domaines de la cohésion sociale, de la gestion durable, de la qualité de vie et de la protection contre les risques naturels. Notamment dans l'agriculture, elle a su combiner la sécurité de l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural et l'occupation décentralisée du territoire. Toutefois, les défis ne manquent pas. La Suisse doit instaurer un mode de consommation et de production plus durable, et plus particulièrement, réduire l'effet de ses comportements de consommation à l'étranger. A l'interne, elle doit parvenir à une pleine égalité salariale entre hommes et femmes. Le rapport sera présenté, en juillet 2018, lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU. Pour la mise en œuvre future, la Confédération souhaite améliorer son dialogue avec les cantons et les communes et leur apporter son soutien dans la réalisation des objectifs. Elle aimerait maintenir les discussions avec le groupe consultatif composé d'acteurs non étatiques intéressés et une meilleure implication du Parlement.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.03.2019
DIANE PORCELLANA

La Suisse a participé à la **quatrième Assemblée de l'ONU pour l'environnement**, portant sur l'organisation écologique de la production et de la consommation de biens ainsi que sur la lutte contre la pollution par les plastiques et les produits chimiques. La délégation suisse a plaidé pour la préservation des ressources naturelles et pour des mesures contre la pollution plastique des mers et des océans. Elle a exprimé le souhait d'une réglementation internationale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. De plus, elle a soumis une résolution pour éclaircir les risques et les opportunités de la géo-ingénierie.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.03.2019
DIANE PORCELLANA

Pour la **mise en œuvre de l'Agenda 2030**, le Conseil fédéral a nommé un délégué du DETEC et du DFAE à la tête de la direction opérationnelle des travaux. Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) a été remplacé par un comité directeur, composé des offices concernés par les objectifs de développement durable. Pour la période 2020 à 2030, la Stratégie pour le développement durable (SDD) prendra une nouvelle orientation. Le plan d'action de la SDD sera adapté à chaque législature, par le comité directeur et le délégué du DETEC. A mi-législature, le comité directeur et le délégué du DFAE coordonneront le rapport national destiné à l'ONU. Les deux représentants devront fournir un rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, chaque année, au Conseil fédéral. L'efficacité et l'efficacités de la nouvelle structure administrative seront analysées avant la fin 2022.²⁶

Klimapolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.04.1995
LIONEL EPERON

La première Conférence ministérielle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les **changements climatiques** - signée par 122 Etats lors du Sommet de la terre de Rio en juin 1992 - s'est ouverte fin mars à Berlin. Ayant pour objectif principal de déterminer les moyens qu'entend prendre la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement de la planète par la stabilisation, puis la réduction, dès l'an 2000, des gaz à effet de serre, la conférence n'a pas tardé à révéler d'**importantes dissensions** entre les participants. Intéressée au premier plan par le réchauffement planétaire, l'Association des petits Etats insulaires a proposé de fixer un niveau d'émissions de CO2 inférieur de 20% à celui de 1990 à l'horizon de l'an 2005. Bien que repris par l'Inde, la Chine et le Brésil, ce scénario ambitieux - auquel la majorité des pays du tiers-monde ne tarda pas à se rallier - ne fut pas sans contraster avec l'attitude divisée des pays industrialisés: si l'Union européenne accepta de considérer la proposition des pays en développement comme base de discussion, les Etats-Unis, le Japon et le Canada montrèrent en revanche de fortes réticences à l'égard d'un renforcement des objectifs de la convention. Emmenée par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la délégation helvétique se prononça pour sa part en faveur de l'adoption d'un **mandat de négociations** en vue de la signature d'un protocole sur la réduction des émissions de

gaz à effet de serre après l'an 2000, sans pour autant mentionner de buts précis. C'est précisément par l'adoption d'un mandat de négociations guère plus contraignant que la Conférence de Berlin s'est soldée, à la grande déception des organisations de protection de l'environnement. Le protocole résultant des futures négociations devrait dès lors être adopté à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra à Tokyo en 1997.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.06.1996
LIONEL EPERON

La deuxième Conférence des Etats parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est déroulée à Genève dans le courant du mois de juillet. Après avoir réuni pendant plus d'une semaine les experts internationaux de quelque 150 pays qui se sont penchés sur le problème du réchauffement planétaire provoqué par les gaz à effet de serre, la rencontre s'est poursuivie à l'échelon ministériel. A cette occasion, les porte-parole de plusieurs pays industrialisés ont officiellement apporté leur soutien au second rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) qui établit pour la première fois l'existence d'un lien entre les changements climatiques et l'activité humaine. Sur la base de cette constatation, de nombreux intervenants se sont déclarés en faveur de mesures supplémentaires afin que la lutte contre le réchauffement climatique puisse être renforcée. Néanmoins, ces déclarations d'intention en faveur d'une diminution des gaz à effet de serre après l'an 2000 ont continué à se heurter à de nombreuses réserves, voire à des oppositions, dont les principaux auteurs furent les pays producteurs de pétrole ainsi que la Chine et la Russie. Conséquence directe de ces multiples résistances, la déclaration ministérielle par laquelle s'est clos la conférence a été publiquement rejetée par quatorze Etats, pour la plupart producteurs de pétrole. Selon ce texte, les pays industrialisés s'engagent à négocier des réductions contraignantes et significatives des émissions de gaz à effet de serre pour le siècle prochain, sans pour autant préciser les buts à atteindre. Les nouveaux engagements devront être précisés d'ici à la 3e Conférence sur le climat qui aura lieu en 1997 à Tokyo.

Côté helvétique, la réunion de Genève sur les changements climatiques aura permis tant à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss qu'à Philippe Roch, directeur de l'OFEFP, de confirmer le rôle pilote joué par la Confédération dans ce domaine, puisque tous deux ont affirmé que la Suisse sera sans doute en mesure de stabiliser ses émissions de gaz carbonique en l'an 2000 à leur niveau de 1990. Il est à relever qu'à l'heure où se déroulait la conférence, les autorités fédérales n'avaient pas encore fixé les objectifs à atteindre pour le siècle prochain. Cette lacune devait cependant être comblée dès la fin octobre avec la mise en consultation d'un projet de loi sur la réduction des émissions de CO2 prévoyant une diminution de 10% de celles-ci pour l'an 2010.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.12.1997
LIONEL EPERON

La troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne parvint que partiellement à aplanir les divergences de vues entre les divers participants au sujet des objectifs chiffrés que les pays industrialisés se doivent d'atteindre en matière de lutte contre les gaz à effet de serre pour l'après an 2000. Ce demi succès ou échec du **Sommet de Kyoto** a en grande partie résulté du profond différend qui a continué à opposer l'Union européenne aux Etats-Unis: Si les Quinze proposèrent à nouveau de fixer une diminution de 15% des rejets de CO2 d'ici 2010, les Américains prêchèrent pour leur part pour une simple stabilisation, d'ici 2008 à 2012, des émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, ceci afin de ne pas menacer la croissance économique. A ces positions vinrent en outre s'ajouter les propositions formulées par les petits Etats insulaires (-20% d'ici l'an 2005) et par le Japon (-5% d'ici 2008-2012). Face à de pareils intérêts contradictoires, il ne fallut pas moins de dix jours d'**après négociations** pour que les représentants des 159 Etats présents parviennent à débloquer la situation en s'entendant finalement sur un protocole contraignant pour les pays industrialisés aux termes duquel l'UE - mais également la Suisse - s'engagent à réduire leurs émissions de six gaz à effet de serre de 8% sur la période comprise entre 2008 et 2012, contre 7% pour les USA et 6% pour le Japon (soit une réduction moyenne de 5,2%). Malgré l'insistance des Etats-Unis quant à la nécessité d'associer également les pays en voie de développement à la lutte contre le réchauffement du climat, ces derniers ont cependant été exemptés de tout engagement, même volontaire, après que la Chine se fut vigoureusement élevée contre la prétention américaine. A l'issue de la conférence, les organisations non-gouvernementales de défense de l'environnement ont tiré un bilan très mitigé de la rencontre. Elles ont notamment jugé scandaleuse l'introduction d'une bourse aux gaz à effet de serre qui permettra aux pays ayant dépassé leur plafond d'émissions de racheter leur surplus à ceux qui seront restés en deçà de leur quota.

Quelques jours avant l'adoption du Protocole de Kyoto, la Suisse avait profité de la tribune qui lui était offerte pour plaider en faveur de l'adoption d'un accord contraignant basé sur le principe du pollueur-payeur en vertu duquel les pays industrialisés produisant le plus de CO₂ par habitant se devraient de fournir les plus grands efforts de réduction. Parallèlement, la Confédération apporta son soutien à la position défendue par l'UE, tout en se déclarant elle-même prête à diminuer ses rejets de dioxyde de carbone de 10% d'ici l'an 2010, comme l'exige le projet de loi sur la réduction des émissions de CO₂.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.11.1998
LAURE DUPRAZ

La quatrième **Conférence** des parties à la Convention-cadre des **Nations Unies** sur les changements climatiques s'est déroulée à **Buenos Aires** dans le courant du mois de novembre. La rencontre devait mettre en application les résolutions prises l'année précédente à Kyoto. Les parties ont adopté un plan d'action se présentant comme un catalogue qui énumère tous les points du protocole de Kyoto, mais dont le calendrier repousse toutes les décisions à au moins deux ans (2000 ou 2001). La question relative au marché des émissions de CO₂ fut très controversée. Les Etats-Unis ont soutenu de manière ferme cette «bourse» aux émissions, contrairement aux pays européens qui l'ont critiquée avec vigueur, estimant que ce système pourrait à terme provoquer une augmentation des émissions globales de CO₂. A l'issue des négociations, le principe de la bourse aux émissions a été toutefois accepté. Chaque pays possédera donc un droit d'émissions de CO₂. Un pays n'utilisant pas totalement son droit d'émissions aura la possibilité de vendre son surplus à un autre pays qui évitera ainsi de prendre des mesures restrictives internes. Les pays européens ont tout de même obtenu que ce principe soit encadré de règles solides qui restent encore à définir. En outre, des mesures de flexibilité supplémentaires ont été adoptées pour assouplir encore les objectifs quantifiés de réduction des émissions. Les pays industrialisés pourront recevoir des unités de réduction des émissions au moyen de transferts de technologies moins polluantes ou de transferts d'experts dans les pays en développement. Il en ira de même avec des transferts financiers pour aider ces pays à s'adapter au risque du réchauffement climatique. Les organisations environnementales ont unanimement critiqué les résultats de la conférence, qualifiant le programme établi de «plan d'inaction». Elles ont également déploré que la rencontre se soit transformée en une véritable négociation commerciale et économique aux dépens de l'environnement.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.11.1999
LAURE DUPRAZ

En novembre, s'est tenue à Bonn la cinquième Conférence des parties à la **Convention-cadre des Nations Unies** sur les changements climatiques. Les délégués de 163 pays ont tenté d'arrêter les modalités d'application du protocole de Kyoto. Les négociations ont à nouveau révélé de fortes divergences entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur la question de la «bourse» aux émissions de carbone. Les Etats-Unis, dont les émissions représentent 30% de la pollution planétaire, n'ont pas voulu d'un plafond qui limiterait le recours au marché du carbone. A l'opposé, l'UE a souhaité que la réduction des émissions, réalisée grâce au marché, représente au plus 50% du total. Selon elle, sans mesures nationales contraignantes, les quotas de Kyoto, supérieurs à la moyenne aussi bien pour les Etats-Unis (moins 7%) que pour l'UE (moins 8%), n'auront aucune chance d'être respectés. La délégation américaine a expliqué que le Congrès n'adopterait le protocole que si les pays émergents s'engageaient à réduire de 1 à 2% la croissance de leurs émissions de gaz nocifs à l'horizon 2010. Les Etats-Unis redoutent que la compétitivité de leurs entreprises s'érode si ces pays peuvent continuer à consommer des énergies polluantes bon marché. Finalement, après deux semaines de pourparlers, les Etats parties se sont entendus pour réexaminer, l'année suivante, les modalités pour l'introduction d'une «bourse» aux émissions de CO₂.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En novembre s'est tenue à La Haye la Conférence mondiale sur le climat dans le cadre de la sixième session de la Conférence des Parties de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. Après l'échec de l'année précédente à Bonn, les 180 pays ont à nouveau tenté d'entériner le Protocole de Kyoto de 1997. Trois blocs se sont affrontés: le premier, le groupe "umbrella" mené par les Etats-Unis et composé du Japon, du Canada, de la Russie et de l'Australie; le second, l'Union Européenne et les pays candidats à l'adhésion et finalement le troisième, les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La confrontation s'est surtout limitée à un affrontement euro-américain sur l'utilisation des mécanismes de flexibilité permettant entre autre le commerce des droits d'émission des gaz à effet de serre et sur l'utilisation des forêts et autres milieux naturels pour la fixation de carbone (puits

de carbone).³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.12.2003
PHILIPPE BERCLAZ

La **neuvième réunion des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques** a permis de régler les derniers éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Elle a défini en particulier les conditions pour que les pays industrialisés puissent financer des projets de reboisement dans les pays en voie de développement en compensation de leurs émissions de CO₂. La Suisse a obtenu que ces mesures de reboisement respectent des critères stricts en matière d'environnement, de biodiversité et de droits des populations locales. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a déposé une motion qui demande que les puits de carbone tels que définis par le Protocole de Kyoto soient pris en compte parmi les moyens d'atteindre l'objectif de réduction dans le domaine du CO₂ (Mo.03.3012).³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.12.2007
ANDREA MOSIMANN

Im Dezember läutete die **Uno-Klimakonferenz in Bali** die Verhandlungen über ein neues weltweites Klimaabkommen ein. Es soll 2013 in Kraft treten und das Kyoto-Protokoll von 1997 ersetzen, das 2012 ausläuft. Das Verhandlungsmandat der Schweiz lehnte sich stark an die Position der EU an, der Bundesrat hatte sich aber formell noch nicht definitiv auf ein Reduktionsziel festgelegt und auch nicht auf den Anteil der Massnahmen im Inland und Ausland. Die EU hatte angekündigt, sie wolle ihre Emissionen bis 2020 gegenüber dem Referenzjahr 1990 um 20% verringern oder gar um 30% falls andere Länder dabei mitziehen. Die Staaten konnten sich an der Klimakonferenz nicht darauf einigen, konkrete Reduktionsziele für Treibhausgase im Verhandlungsmandat festzuschreiben. Sie legten aber einen verbindlichen Zeitplan fest, der bis 2009 zu einem neuen globalen Klimaabkommen führen soll. Als besonderer Erfolg galt die Integration der Länder USA, China und Brasilien, die bei Kyoto nicht dabei gewesen sind.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.09.2008
NICOLAS FREYMOND

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a présenté, au nom de la Suisse, une **proposition afin de financer** les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau mondial lors de la 63^e assemblée générale de l'ONU. La Banque Mondiale a estimé entre 10 et 40 milliards de dollars par an le montant nécessaire pour réaliser ces mesures d'adaptation. Approuvé par le Conseil fédéral en juillet de l'année sous revue, le système proposé prévoit que tous les Etats s'acquittent d'une contribution sur leurs émissions de CO₂, différenciée en fonction du degré de développement du pays. La première tranche de 1,5 tonne de CO₂ par habitant et par an, correspondant à l'objectif global de réduction d'ici à la fin du siècle, serait exemptée de la taxe. Cette valeur-cible ferait également office de seuil, les pays en voie de développement générant moins de 1,5 tonne de CO₂ par habitant et par an bénéficiant d'une exemption. L'introduction de cette taxe sur le CO₂ au niveau mondial permettrait de consacrer annuellement 48,5 milliards de dollars à la lutte contre les effets des changements climatiques, pour une part directement dans le pays où elle est prélevée et pour l'autre selon une répartition globale tenant compte du revenu national des Etats. Cette proposition sera examinée courant 2009, dans le cadre de l'élaboration d'un régime climatique mondial.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.2009
NICOLAS FREYMOND

En décembre de l'année sous revue s'est tenue à Copenhague la **Conférence de l'ONU sur le climat** vouée à l'adoption d'une stratégie climatique internationale post-Kyoto. La rencontre n'a finalement débouché que sur un accord politique de principe, et non sur un traité énonçant des objectifs contraignants en matière de lutte contre le réchauffement et de réduction des émissions de CO₂, comme le souhaitait une large majorité des participants, dont la Suisse. Dans la droite ligne de la stratégie proposée dans le projet de révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral avait en effet donné mandat à Moritz Leuenberger de négocier un accord global comportant des objectifs de réduction concrets et obligatoires, assortis de mécanismes flexibles (par ex. l'échange de certificats d'émission) et d'un système de contrôle transparent. L'échec des négociations est principalement imputable au refus catégorique des Etats-Unis et de la Chine, les deux principaux pollueurs, d'entrer en matière sur des objectifs chiffrés invoquant des raisons économiques (en particulier, la récession). Les parties se sont toutefois accordées sur la nécessité d'agir contre les changements climatiques et ont entériné l'objectif de limiter à 2°C le réchauffement global (par rapport à l'ère préindustrielle), selon les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental

sur l'évolution du climat (GIEC). Le GIEC est parvenu à la conclusion que l'évolution du climat deviendrait incontrôlable si le réchauffement global excède 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle).³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.12.2010
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, s'est tenue la **16e Conférence de l'ONU sur le climat**, à Cancún (Mexique). À l'instar du Sommet de Copenhague, l'année précédente, la conférence n'a débouché sur aucun engagement concret en faveur de la réduction globale des émissions de CO₂, le Canada, les Etats-Unis et les Etats émergents et en voie de développement ayant exclu par avance d'entrer en matière sur des objectifs contraignants. Si les parties ont entériné la création d'un « Fonds vert », dont la gestion a été provisoirement confiée à la Banque mondiale, elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur son financement.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.12.2012
MARLÈNE GERBER

An der UNO-Klimakonferenz in Doha verpflichteten sich 37 Länder, darunter alle EU-Staaten sowie Australien, die Schweiz und weitere europäische Staaten, zur **Weiterführung des Kyoto-Protokolls bis 2020 (Kyoto II)**. Kanada und Japan distanzieren sich von Kyoto II; sie wollen ihre Emissionen künftig auf freiwilliger Basis reduzieren. Die Kyoto-II-Staaten sind insgesamt für rund 14 Prozent des weltweiten CO₂-Austosses verantwortlich. Entgegen den Erwartungen wurde die Aushandlung eines neuen Weltklimavertrages, der ab 2020 für Industrie- und Schwellenländer gelten soll, auf 2015 vertagt. Die Schweizer Delegation sah mit dem Ergebnis der Klimakonferenz gerade einmal das Minimalziel erreicht. Zufrieden zeigte sie sich über die Weiterführung des bis anhin einzigen verbindlichen Abkommens zur Treibhausgasreduktion, äusserte jedoch ihren Unmut über das mangelnde und wenig verbindliche Engagement anderer grosser Verursacher von Treibhausgasemissionen, neben Japan und Kanada namentlich die USA, China, Brasilien, Südafrika und Indien.³⁸

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 03.02.2014
MARLÈNE GERBER

Im Februar erstattete der Bund der UNO im Rahmen der Klimakonvention zum sechsten Mal **Bericht über die Schweizer Klimapolitik**. Dabei wurde ersichtlich, dass die Schweiz das im Rahmen des Kyoto-Protokolls vereinbarte Treibhausgas-Reduktionsziel von 8% bis 2012 im Vergleich zu 1990 nur unter Berücksichtigung von Massnahmen im Ausland und der zunehmenden Kohlendioxidspeicherung aufgrund der wachsenden Schweizer Wälder erreichen kann. Im Jahr 2011 lagen die Treibhausgasemissionen 5,6% tiefer als im Basisjahr. Dass sich zwischen 2007 und 2011 kein einheitlicher Trend erkennen lasse, liege an den unterschiedlichen Wetterbedingungen im Winter, die den Brennstoffverbrauch steuern. Darüber hinaus verdeutlichte der Bericht, dass die mittlere Jahrestemperatur in der Schweiz zwischen 1864 und 2012 um 1,75 Grad Celsius gestiegen ist, was dem Doppelten der durchschnittlichen weltweiten Zunahme entspricht. Der Bericht informiert die UNO auch über die zu treffenden Massnahmen in der Schweizer Klimapolitik bis 2020.³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.2015
MARLÈNE GERBER

Mit der Aushandlung eines für alle Staaten verbindlichen Klimavertrags wurde an der **UN-Klimakonferenz in Paris** im Dezember 2015 Historisches beschlossen. Der Klimavertrag beinhaltet das Ziel, die globale Klimaerwärmung auf maximal 2 Grad im Vergleich zur vorindustriellen Zeit ansteigen zu lassen. Auf Begehren der vom Anstieg des Meeresspiegels bedrohten Inselstaaten fand schliesslich gar das Bekenntnis Eingang in das Abkommen, dass Anstrengungen unternommen werden sollten, um die Klimaerwärmung auf 1,5 Grad zu beschränken. Ferner verpflichtet das Abkommen alle Staaten zur Ausarbeitung verbindlicher Reduktionsziele, die im Fünfjahreszyklus überprüft und nach und nach verschärft werden sollen. Wie ehrgeizig diese länderspezifischen Ziele ausfallen, soll zum einen von der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit und zum anderen von der Höhe der verursachten Treibhausgasemissionen abhängig gemacht werden. Nach wie vor sind Industrieländer angehalten, Entwicklungsländer in ihren Reduktionsbestrebungen finanziell zu unterstützen. Auch Schwellenländer sind im Rahmen ihrer Kapazitäten eingeladen, sich unterstützend zu beteiligen. Die in Paris beschlossenen Massnahmen reichen noch nicht aus, um das gesteckte Ziel der maximalen Erwärmung zu erreichen; kommende Klimakonferenzen werden zum Beschluss oder zur Konkretisierung solcher Massnahmen notwendig sein. Das Abkommen tritt in Kraft, sobald mindestens 55 Staaten, die insgesamt für mindestens 55% der globalen Treibhausgasemissionen verantwortlich sind, dieses ratifiziert haben.

Auf Schweizer Seite zeigte man sich grundsätzlich zufrieden mit dem Resultat der 21. UN-Klimakonferenz (COP 21). Die Verpflichtung aller Länder sei ein grosser Schritt; man hätte sich lediglich gewünscht, dass Entwicklungsländer bei der Senkung ihrer Emissionen sowie grosse Schwellenländer als finanzielle Geberländer noch etwas stärker in die Pflicht genommen worden wären. Mit dem Klimaversprechen, das die Schweiz im Vorfeld der Pariser Konferenz bei der UNO eingereicht hatte, verpflichtet sich die Eidgenossenschaft bis 2030 zu einer Treibhausgasreduktion von 50% im Vergleich zu 1990. Umgesetzt werden soll dieses Ziel mit einer Totalrevision des CO₂-Gesetzes. Gemäss Schätzungen würden die bisherigen Versprechen verschiedenster Länder die Erderwärmung auf 2,7 Grad beschränken.⁴⁰

BERICHT
DATUM: 08.10.2018
DIANE PORCELLANA

Le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) a présenté son **rapport sur les effets d'un réchauffement mondial de 1.5 degré par rapport à l'ère préindustrielle**, mandaté par la Convention des Nations Unies sur le réchauffement climatique. Selon le rapport, la neutralité carbone doit être trouvée d'ici 2050. A l'avenir, la capture et le stockage de CO₂ devront compenser les émissions de CO₂ découlant de l'activité humaine.

Suite à ce rapport, le Conseil fédéral a demandé à son administration d'évaluer la nécessité de réviser son objectif de réduction des émissions pour 2050. D'ici 2020, la Suisse entend réduire ses émissions de 20% et de 50% entre 2021-2030. Les objectifs annoncés par les différents Etats, dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris, ne pourront pas limiter le réchauffement au-dessous de 1.5 degré. Les prochains objectifs devront être plus ambitieux.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.12.2018
DIANE PORCELLANA

Lors de la **24e Conférence sur le climat de l'ONU (COP24)**, à Katowice, les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ont été précisées. Une vingtaine de directives et de décisions ont été adoptées. Les informations nécessaires pour la description des objectifs de réduction nationaux, les règles pour le décompte des émissions et des réductions réalisées, le détail des annonces de financement des Etats donateurs, la livraison des données pour l'application de la directive pour le compte-rendu et l'examen des rapports ont été convenus. Pour les réductions d'émission à l'étranger, le Brésil n'a pas voulu exclure le double comptage. Aucun accord n'a pu être trouvé en la matière. La Suisse a rejeté une proposition qui aurait conduit à un affaiblissement des éléments définis dans l'accord. La mise en œuvre de l'accord sera évaluée régulièrement. Le premier examen est prévu pour 2023.

Dans le cadre du dialogue de Talanoa, partie ministérielle du sommet, le rapport sur le réchauffement mondial du GIEC était au centre des discussions. Les objectifs nationaux actuels ne permettront pas de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés, voir 1.5 degré. Les représentants des Etats se sont donc entretenus sur les différentes solutions et moyens pour y parvenir. La conseillère fédérale Doris Leuthard a également milité pour une réglementation des flux financiers et pour davantage d'incitations à investir dans les énergies renouvelables. La loi sur le CO₂, en cours de révision, permettra à la Suisse d'honorer son engagement.⁴²

Abfälle

Zwar erlaubt die 1987 in Kraft getretene Verordnung über den Verkehr mit Sonderabfällen (VVS) das lückenlose Erfassen und die Kontrolle des in der Schweiz anfallenden Sondermülls, doch fehlen die in der TVA vorgesehenen Anlagen zur umweltgerechten Entsorgung noch weitgehend. Eine Statistik des BUS über die **Ausfuhr von Sondermüll** ergab, dass 1988 rund **ein Drittel dieser Abfälle exportiert wurde**. Gegenüber dem Vorjahr war zudem eine markante Zunahme der Exporte von 67'600 auf 110'000 Tonnen (+62%) zu verzeichnen, wobei diese zu über 95 Prozent in Mitgliedstaaten der EG gelangten. Obwohl das BUS keine Sondermüllausfuhr in Länder der Dritten Welt gestattete, waren auch Schweizer Firmen in entsprechende Skandale verwickelt. Um zu verhindern, dass Entwicklungsländer zum Giftmüllkübel der Industriestaaten werden, wurde auf Initiative der Schweiz eine UNO-Konvention zur internationalen Kontrolle des Transports gefährlicher Abfälle vorangetrieben.⁴³

ANDERES
DATUM: 31.12.1988
KATRIN HOLENSTEIN

L'événement majeur en 1989, pour lequel la Suisse, par le truchement de F. Cotti, s'est beaucoup investie, a été la **Conférence de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets spéciaux**. Une première approche eut lieu en début d'année à Dakar lors de la réunion ministérielle euroafricaine à l'initiative du Sénégal et du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui visait à un échange de vues entre Européens et Africains au sujet d'un projet de convention mondiale qui devait être l'objet de cette conférence. Cette rencontre permit surtout de mettre à jour les divergences; alors que les pays européens désiraient des mesures assez souples qui, bien qu'elles s'attachent à la protection des pays du Tiers-monde, ne condamnent pas toute possibilité d'exportation de déchets spéciaux, certains pays africains voulaient une interdiction totale du transport des déchets pour tous.⁴⁴

-
- 1) BBl, 1973, II, S. 1021 ff.
 - 2) NZZ, 19.3.92; Presse du 3.3.92
 - 3) BO CE, 1994, p. 491 s.; BO CN, 1994, p. 12 s.; FF, 1993, 1, p. 253 ss.
 - 4) BO CE, 1979, p. 341 ss.; BO CN, 1979, p. 822 ss.; RO, 1979, p. 1922 ss.; TA, 18.5.79; JdG, 26.5., 22.6. et 20.9.79; presse du 14.11. et 29.11.79.
 - 5) G. Flückiger (1972). Straflose Schwangerschaftsunterbrechung – Warum?; NZZ, 23.1., 27.2., 7.4., 28.4., 13.5., 2.6., 12.6., 28.6., 16.7., 12.10., 8.11., 12.11. und 14.12.72; Bund, 7.2. und 21.4.72; TA, 14.2.72; AZ, 11.3.72; NZ, 29.5., 17.6. und 24.6.72; BN, 11.11.72; Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 108/1972, Nr. 3.
 - 6) BBl, 1973, II, S. 801 ff.; NZZ, 28.3. und 5.6.73; Vat., 29.3. und 31.3.73; Ldb, 30.3.73; TG, 5.6.73.
 - 7) FF, 1979, 1, p. 1149 ss.; NZZ, 14.3.79; SGT, 9.6.79; BaZ, 14.6.79.
 - 8) 24 Heures, 26.4.80; NZZ, 26.4.80.; BO CE, 1980, p. 338 ss.; BO CN, 1980, p. 1255 ss.
 - 9) NZZ, 24.1. et 10.4.90; Bund, 31.1.90
 - 10) JdG, 15.2., 29.2., 21.3., 20.5. et 29.5.92; Bund, 19.2. et 8.4.92; NQ, 22.2.92; NZZ, 22.2, 20.3 et 30.5.92; BaZ, 29.2.92; LNN, 1.4.92; BZ, 22.1.92; LZ, 22.4.92; NQ, 12.5.92; Presse du 6.2, 4.4, 6.4 et 11.5.92
 - 11) JdG, 6.4.92; BaZ, 9.4.92; 24 Heures, 1.6.92; Bulletin de l'OFEPF, 1992, no 2.; Presse du 12.5 et 22.5.92
 - 12) Presse du 1-15.6.92
 - 13) NQ, 8.3., 14.7., 20.8., 2.10. et 4.11.92; NZZ, 21.7.92; Suisse, 22.4., 14.6., 30.9., 16.10.92; JdG, 31.3., 24.7., 3.10., 31.10., 3.11., 4.11 et 27.11.92; Presse des 24.3., 29.4., 4.11., 28.11., 5.12 et 31.12.92
 - 14) AB NR, 1993, S. 1578 f.; AB SR, 1993, S. 909 ff.; BBl, 1993, 2, S. 669 ff.
 - 15) NZZ und Bund, 9.11.93; BaZ und TA, 27.11.93; TG, 15.12.93
 - 16) NF, 12.11.94; Express et NZZ, 14.11.94
 - 17) 24 Heures, 6.2.97.; NQ et TA, 25.4.97; NZZ et BaZ, 5.6.97; TA, 19.6.97; Presse des 15.4, 23.6 et 25-27.6.97
 - 18) Presse du 14.8 jusqu'au 6.9.02. Le sommet s'est déroulé du 26.8 au 4.9.02.
 - 19) NZZ, 7.3.10.
 - 20) NZZ, 10.3., 22.6. und 23.6.12.
 - 21) Medienmitteilung BR, BAFU und EDI vom 9.1.13; Medienmitteilung UVEK und BAFU vom 16.1. und 10.10.13; Medienmitteilung UVEK vom 19.1.13; NZZ, 10.1. und 21.1.13.
 - 22) Medienmitteilung EDA vom 18.12.15; Medienmitteilung EDA, EJPD vom 25.9.15; NZZ, 15.1., 25.9.15
 - 23) Communiqué de presse CF du 01.11.2017
 - 24) Communiqué de presse OFEV du 20.6.18; Rapport Confédération suisse du 20.6.18; TG, 18.6.18; 24H, 21.6.18; SGT, 4.7.18; NZZ, TG, 18.7.18; WW, 19.7.18
 - 25) Communiqué de presse OFEV du 14.3.19; Communiqué de presse OFEV du 5.3.19
 - 26) Communiqué de presse du CF du 22.3.19
 - 27) JdG, 9.2.95; NZZ, 28.2, 21.3 et 4.4.95; presse des 25.3, 28.3, 6.4 et 8.4.95; NQ, 3.4.95; LNN, 5.4.95; LZ, 10.4.95.
 - 28) Presse des 9.7, 18.7 et 19.7.96; TA, 8.7 et 17.7.96; NQ, 17.7.96
 - 29) NQ, 27.10, 8.12, 10.12 et 16.12.97; BaZ, 7.11.97; SGT, 11.11.97; NZZ, 5.12.97; TA, 6.12, 10.12 et 13.12.97; 24 Heures et WoZ, 18.12.97; Presse des 12.11, 1-3.12, 9.12, 11.12 et 12.12.97
 - 30) LT, 16.11.98; Presse du 17.11.98
 - 31) LT, 4.11.99; Presse du 5.11.99
 - 32) 24h, 16.9.00; presse du mois de novembre 2000.
 - 33) LT, 12.12.03; DETEC, communiqué de presse, 11.12.03.
 - 34) Bund und NZZ, 22.11.07; AZ, 29.11.07; BaZ, Bund und TG, 17.12.07.
 - 35) NZZ, 3.7.08 (CF); LT, NZZ et TA, 25.9.08.
 - 36) NZZ, 28.11.09 (CF); LT, 3.12.09; BaZ et Buz, 5.12.09; presse du 7 au 21.12.09.
 - 37) NZZ, 18.11.10; presse du 13.12.10.
 - 38) NZZ Online und Medienmitteilung BAFU vom 8.12.12.
 - 39) Lit. BAFU; Medienmitteilung BAFU vom 3.2.14; NZZ, 4.2.14
 - 40) Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU, EJPD vom 26.11.15; Medienmitteilung UVEK, EDA vom 12.12.2015; NZZ, 2.10.15; BaZ, 27.11.15; NZZ, 1.12.15; BaZ, TA, 7.12.15; NZZ, TA, 14.12.15
 - 41) Communiqué de presse OFEV du 8.10.18; Rapport Giec du 8.10.18; TA, 8.10.18; AZ, CdT, Lib, NZZ, SGT, 9.10.18; TA, 10.10.18
 - 42) Communiqué de presse OFEV du 12.12.18; Communiqué de presse OFEV du 15.12.18; Communiqué de presse OFEV du 21.9.18; SGT, 28.11.18; LT, 1.12.18; NZZ, 4.12.18; BaZ, 11.12.18; SoZ, 16.12.18; NZZ, 17.12.18; AZ, 19.12.18
 - 43) 24 Heures, 2.2.88; Presse vom 13.5., 27.5. und 31.5.88; BZ, 21.6.88; TA, 14.7. und 23.11.88; BaZ, 22.7., 18.8. und 8.11.88; SHZ, 28.7.88; Suisse, 14.11. und 16.11.88; VO, 24.11.88; SZ, 26.11.88.; AB NR, 1988, S. 634; BUS-Bulletin, 1988, Nr. 1, S. 10 ff., Nr. 3, S. 40 f. und 1989, Nr. 2, S. 8 ff.
 - 44) NZZ, 20.1.89, Presse du 25. – 31.1.89. SGT, 26.1.89; BaZ, 1.3.89; TW, 24.6.89; Bund, 25.7.89.